

Association des cinémas parallèles du Québec (AC PQ)
POLITIQUE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Juin 2025

1. Préambule

L'ACPQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe et soutient les cinémas parallèles et indépendants du Québec. Dans le cadre de ses activités, l'ACPQ peut être appelée à engager ou collaborer avec des personnes salariées, contractuelles ou bénévoles en contact direct avec des publics diversifiés, incluant des personnes mineures ou vulnérables.

Afin de protéger l'intérêt et l'intégrité de ces publics et de maintenir un environnement sécuritaire, l'ACPQ met en place la présente politique de vérification des antécédents judiciaires.

2. Définitions

- **Antécédents judiciaires** : Infractions criminelles ou pénales pour lesquelles une personne a été reconnue coupable, sauf si un pardon a été obtenu, ainsi que toute accusation encore pendante.
- **Personne vulnérable** : Personne qui, en raison de son âge, d'une déficience ou d'autres circonstances temporaires ou permanentes, se trouve en position de dépendance ou court un risque accru d'abus ou d'agression (référence : *Loi sur le casier judiciaire*, L.R.C. 1985, c. C-47, art. 6,3).

3. Application

3.1 Contextes

La présente politique s'applique à toutes les activités et événements sanctionnés par l'ACPQ, qu'ils aient lieu dans les cinémas membres, dans des lieux culturels partenaires, dans des écoles ou dans des espaces neutres (salles, festivals, congrès, etc.).

3.2 Personnes concernées

Avant toute embauche ou collaboration, l'ACPQ exige une vérification des antécédents judiciaires pour :

- Tout employé appelé à interagir avec des personnes mineures ou vulnérables ;
Tout collaborateur ou contractuel (ex. formateur·trice, animateur·trice, intervenant·e invité·e) en contact direct avec le public ;
Tout bénévole œuvrant dans un rôle impliquant un lien de confiance ou un contact direct avec des publics vulnérables.

3.3 Responsabilités de l'ACPQ

- Assurer la sécurité, le bien-être et la protection du public dans le cadre de ses activités.
- Établir et appliquer des procédures de vérification rigoureuses et confidentielles.

3.4 Portée

La vérification porte sur les antécédents liés aux :

- Infractions à caractère sexuel ;
- Infractions de violence ;
- Infractions de vol et de fraude ;
- Infractions liées aux drogues et stupéfiants.

4. Procédures et fréquence

1. **Moment de la vérification** : Elle est effectuée dès la première demande d'embauche, de collaboration ou de bénévolat.
2. **Renouvellement** : La vérification doit être répétée au moins tous les deux (2) ans.
3. **Formulaire** : La personne concernée doit remplir et signer un formulaire d'autorisation, permettant à l'AC PQ ou à un mandataire accrédité de procéder à la vérification.
4. **Résultats** : Si des antécédents judiciaires pertinents sont révélés, la demande d'embauche ou de collaboration est refusée automatiquement.
5. **Situation en cours d'emploi** : Si une information concernant des antécédents judiciaires survient alors qu'une personne est déjà en poste, le conseil d'administration analyse la situation et peut suspendre, encadrer ou mettre fin à l'emploi ou au contrat.

5. Confidentialité

- Les résultats de vérification sont traités de manière strictement confidentielle et ne sont utilisés qu'aux fins prévues par la présente politique.
- Les renseignements personnels sont conservés pour une période maximale de trois (3) ans suivant la fin de l'emploi ou du contrat, puis détruits de façon sécurisée.

6. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration de l'AC PQ et sera révisée au minimum tous les trois (3) ans ou dès que nécessaire.

Annexe – Formulaire type de consentement à la recherche d'antécédents judiciaires pour un individu

Nom et prénom : _____

Poste envisagé au sein de l'ACPQ : _____

Aux fins de la présente vérification, un « antécédent judiciaire » correspond à toute infraction criminelle ou pénale commise au Québec pour laquelle un individu a été reconnu coupable (sauf pardon) ou toute accusation encore pendante.

Par la présente, j'autorise l'ACPQ ou ses mandataires à procéder à la vérification de mes antécédents judiciaires et à consigner au dossier ceux qui ont ou pourraient avoir un lien avec mes fonctions.

Signature : _____

Date : _____